

Qualité de vie au travail Accompagnement des TPE-PME

PUBLIC CONCERNÉ

TPE, PME

Projet porté par des
représentants de la
direction (employeurs,
RRH,...) et représentants
du personnel (DP, et/ou
CHSCT).

APPUI DE :

ARACT Ile-de-France

Et

*Services de Santé au
Travail*

*(Ergonomes, psychologues
du travail, médecins du
travail ...)*

Période

2017-2018

**Vous pouvez prendre
contact avec
l'ARACT Ile-de-France :**

Eliane SAMORY

e.samory@anact.fr

01 53 40 90 48

CONTEXTE ET OBJECTIF L'ACTION

Les entreprises, confrontées aux permanentes évolutions de leurs environnements, cherchent à s'adapter pour faire face et maintenir leur compétitivité. Dans ce contexte l'intégration de la Qualité de Vie au Travail (QVT) dans la stratégie de performance de l'entreprise devient un véritable levier d'action.

Inscrite dans le cadre du Plan Régional Santé au Travail l'action d'accompagnement des TPE/PME consiste à sensibiliser les acteurs de ces entreprises aux enjeux liés à la QVT et à les accompagner dans leur démarche. Elle vise à engager une démarche pérenne avec la participation de la direction, des salariés et/ou leurs représentants.

MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

- Phase 1 : Information sur le projet, via atelier collectif inter-entreprises, séance de sensibilisation sur la thématique : apport de connaissances sur la base d'un PowerPoint, en support à des échanges
- Phase 2 : Appui individuel, personnalisé (par l'Aract et des acteurs des services de santé au travail) :
 - mise à disposition d'outils : guide QVT, fiche outils
 - appui à la mise en place de la structure de conduite du projet (pilotage)
 - appui à la définition des sujets à traiter
 - intervention éventuelle d'acteurs extérieurs
- Phase 3 : Séminaire de capitalisation et de valorisation des démarches engagées en présence de la Direccte, des services de santé au travail, ...